

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 22 novembre 2022

Délibération n° 118-2022

Point 05.2

Point 05.2 de l'ordre du jour

Procès-verbal de la CFVU du 25 octobre 2022

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la séance de la CFVU du 25 octobre 2022**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	23
Nombre de voix pour	18
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne prend pas part au vote	1

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 23 novembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljou

25 octobre 2022

Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

1. Informations générales.....	4
2. Bilan de la certification en langues	5
3. Réforme nationale du 2ème cycle des études médicales	7
4. Procès-verbal de la CFVU du 26 septembre 2022	8
5. Cahier des charges pour la reconduction des appels IdEx Structuration en 2023	8
6. Régime spécial d'études à l'Université de Strasbourg.....	9
7. Modalités d'exonération des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires pour l'année universitaire 2023/2024	13
8. Capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1er cycle pour l'année universitaire 2023/2024.....	14
9. Capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024	15
9.1 Faculté des sciences du sport	16
9.2 Faculté des arts	16
9.3 Faculté de chimie	16
9.4 CUEJ	16
9.5 Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	16
9.6 EM Strasbourg.....	17
9.7 ESBS	17
9.8 Faculté de géographie et d'aménagement	17
9.9 Sciences Po Strasbourg	17
9.10 INSPE.....	17
9.11 Faculté des lettres	17
9.12 Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	17
9.13 Faculté de chirurgie dentaire.....	17
9.14 IPAG	17
9.15 Faculté de pharmacie	17
9.16 Faculté de psychologie.....	17
9.17 Faculté de sciences économiques et gestion.....	18
9.18 Faculté des sciences sociales	18
9.19 Faculté de théologie protestante.....	18
9.20 TPS	18
9.21 UFR mathématique et informatique	18
9.22 EOST.....	19
9.23 Faculté des langues	19
9.24 Faculté de physique et ingénierie	19
9.25 Faculté de philosophie	19
9.26 Faculté des sciences de la vie.....	19
9.27 Faculté de théologie catholique	20
9.28 Faculté des sciences historiques	20
10. Projet de formation continue avec mise en œuvre chez le partenaire de la formation M2 AES-Commerce Electronique à la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL).....	20
11. Projet de formation continue avec mise en œuvre chez le partenaire de la formation M2 Droit des Affaires, parcours Juriste conformité - Compliance officer à la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL)	20
12. Divers	20

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-présidente Formation et parcours de réussite,
Membres élus

Collège A

M. Fabrice FAVRET, Mme Esther KELLENBERGER, Mme Rachel SCHURHAMMER, M. Bruno TRESCHER.

Collège B

M. Cyrille BLONDET, Mme Pascale ERHART, Mme Pascale PECCAUVY, Mme Marion STRUB.

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, M. Mohammed CHARGUI, Mme Delphine KAPPS.

Collège étudiant

M. Léo FACONNIER, M. Arnaud GISSINGER, M. Jehan GOUNELLE, Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET.

Personnalités extérieures

M. Dominique KERN – Réseau EUCOR.

Invités

M. Alexandre MENY, Vice-président Vie universitaire, M. Christophe De CASTELJAU, Directeur général des services adjoint, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Vice-président délégué Offre de formation, accréditation, Mme Camille FAUTH, Vice-présidente déléguée Transition secondaire/supérieur, orientation, Mme Sophie KENNEL, Vice-présidente déléguée Transformation pédagogique, M. Édouard LAROCHE, chargé de mission Qualité des formations.

M. Jean-Paul DE LA RICA, Directeur des études et de la scolarité, Mme Susie DUMOULIN, Directrice adjointe du Service des bibliothèques, représentée par M. Benjamin CARACO, M. Bernard LICKEL, Directeur Espace Avenir, M. Dominique SCHLAEFLI, Directeur adjoint du Service de formation continue.

Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Nathalie OSTRE (DES).

Invités : M. Thomas VOGEL, Vice-doyen associé 2e cycle de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé, M. Aurélien JORDAN, Ingénieur projets internationaux de la Direction des relations internationales.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

M. Michel DENEKEN, Président de la CFVU (excusé).

Membres élus

Collège A

Mme Anne-Véronique AUZET, M. Jean-François LAFAIX, M. Benoît MASQUIDA, M. Erik-André SAULEAU.

Collège B

M. Jean-Daniel BOYER (procuration à M. Bruno TRESCHER), Mme Pascale ERHART (procuration après son départ à M. Cyrille BLONDET), Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à Mme Rachel SCHURHAMMER), Mme Laurence RASSENEUR, M. Thierry PRADIER (excusé).

Collège BIATSS

Mme Pauline DUDKA (procuration à M. Bruno TRESCHER).

Collège étudiant

M. Mohammed AZADPOUR, M. Louis-Marie BÉDEZ, Mme Capucine BLANDET, M. Grégoire GALL (procuration à M. Arnaud GISSINGER), M. Florent MARIQUE, M. Gauthier MARCOT, M. Nahom Gedil MEKURIA, Mme Louise PETER, Mme Laura PLUOT (procuration à M. Léo FACONNIER), Mme Zoé ROMMELFANGEN, Mme Eda SENCALIS, Mme Lucie SOLUNTO.

Personnalités extérieures

Mme Doriane RAPP – Provisseuse du Lycée Jean Rostand Strasbourg (procuration à M. Dominique KERN), Mme Irène WEISS – Conseil régional.

Membres invités permanents

Mme Valérie GIBERT, Directrice générale des services, Mme Sophie ROUSSEL, Directrice du CROUS de Strasbourg (excusée), M. Alexis WARRET, Agent comptable.

Invités

M. Sylvain DIAZ, Directeur du Service universitaire de l'action culturelle, Mme Diane DUPRONT, Directrice du Service de la vie universitaire, Mme Lucie GONIN, Service Communication, M. Thomas KEDINGER, Directeur du Service des sports, Mme Jeannine RENNER (DES) (excusée), Mme Aude ROCHOUX, Directrice du Service de santé universitaire,

La séance est ouverte à 14 h 20, sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL.

Mme Alexandra KNAEBEL ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). Le quorum n'étant pas atteint, elle propose de traiter les points d'information et de convoquer une séance de la CFVU le lundi 7 novembre 2022 après-midi. En effet, il est nécessaire de l'organiser en amont de la séance du Conseil d'Administration (CA) se tenant le 8 novembre 2022 après-midi pour permettre une publication des capacités d'accueil sur Parcoursup dans les délais.

Informations

Mme Alexandra KNAEBEL propose, M. Vogel ayant un impératif horaire, de traiter en premier point d'information la réforme nationale du 2^e cycle des études médicales (R2C), proposition que les membres de la CFVU acceptent.

1. Informations générales

Mme Alexandra KNAEBEL, après le traitement du point 3, informe que les travaux sur l'élaboration de la nouvelle offre de formation ont été lancés le matin même à l'occasion d'une réunion avec les composantes. La fin de la première étape de bilan de la procédure d'évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) s'est concrétisée par des auditions d'un échantillonnage de formations le 12 et 13 octobre 2022. Les rapports du Hcéres devraient leur parvenir début janvier 2023. Après une phase contradictoire leur permettant de demander la correction de certaines erreurs factuelles et d'ajouter certaines observations, les rapports définitifs leur seront adressés. Pour revenir sur le démarrage des travaux, une centaine de personnes des composantes était présente ce matin. L'équipe de la vice-présidence (VP) Formation a rappelé les éléments de cadrage de la nouvelle offre de formation et a précisé les modalités d'accompagnement. Plusieurs groupes de travail ont été définis avec les participants pour réfléchir à différents sujets transversaux. Par ailleurs, comme évoqué lors de la CFVU du 4 octobre 2022, un groupe de travail réfléchira sur les rythmes d'apprentissage universitaires dans le cadre de la mise en place du plan de sobriété énergétique. (*Arrivée de Mme Kapps à 14 h 36*) Mme Fauth sera en charge de piloter ce groupe et lancera un appel à candidatures pour le composer, sachant que le calendrier universitaire 2023-2024 est soumis au vote de la CFVU en principe au mois de février. Mme Camille FAUTH complète : ce groupe de travail devrait se réunir une première fois fin novembre-début décembre. Pour ce faire, elle est à la recherche de deux élus étudiants, deux élus des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (Biatss) et deux élus enseignants-chercheurs de la CFVU pour y participer. Elle leur propose de venir la voir à la fin de la réunion ; si nécessaire, elle fera un appel plus large pour compléter le groupe de travail. (*Mme Carlot-Schmitt, Mme Ehrart, M. Gissinger et M. Faconnier se proposent*) Elle précise que le groupe sera élargi à des représentants de composante (directeurs de composante et/ou responsables de mention ou de parcours), à des membres de la Direction des études et de la scolarité (DES) et à toute personne qui aurait envie de participer de façon à avoir une représentation large des différentes problématiques en fonction des différents types d'études au sein de l'Université de Strasbourg (Unistra).

Mme Rachel SCHURHAMMER demande si les directeurs de composante peuvent envoyer quelqu'un. Mme Camille FAUTH répond par l'affirmative. M. Léo FACONNIER suppose que parmi les membres de composante, il peut y avoir aussi des élus étudiants de la composante. Mme Camille FAUTH confirme.

Mme Alexandra KNAEBEL passe la parole à M. Laroche pour un point d'information sur la qualité des formations. M. Édouard LAROCHE informe qu'un document intitulé « Mémento sur la qualité des formations » a été rédigé et mis à disposition des responsables de formation et de composante. Ce document répond à une recommandation d'un audit interne, piloté par le Service d'aide au pilotage, réalisé il y a deux ans autour de la qualité des formations et à leur souhait, dans le cadre de la nouvelle offre de formation, de disposer d'un document plus synthétique autour de la qualité des formations. Un comité s'est réuni pour travailler sur ce document d'une vingtaine de pages et différents services ont été sollicités pour le compléter. Un

sommaire permet d'accéder directement aux différents chapitres et divers liens renvoient vers des éléments précis. L'idée est d'avoir une vision Unistra en termes de qualité des formations et qui soit compatible avec les organismes d'intérêt pour l'Unistra (Hcéres et Qualiopi pour les formations en apprentissage et les formations continues). Ce document a vocation à être pérenne. Il comporte quatre parties, qui correspondent à quatre étapes d'un processus d'amélioration continue des formations. Il les passe en revue. Le premier axe porte sur la création de la formation, l'accueil des étudiants, la mise en œuvre de la formation avec de l'organisation et de la pédagogie, l'évaluation annuelle à partir de données et d'enquête et la révision de la formation. Le deuxième axe concerne les profils d'entrée et de sortie, avec une idée des formations concurrentes. Le troisième a trait aux ressources à disposition, notamment humaines qu'il faut ménager. Le dernier axe concerne les stratégies pédagogiques à mettre en œuvre en interne et qui correspondent aux stratégies d'établissement, voire nationales. Il projette le sommaire à titre indicatif. Il mentionne entre autres les conseils de perfectionnement qui sont importants dans la partie évaluation. Il sera prochainement disponible sur Ernest. Si les membres de la CFVU relèvent des manques ou ont des remarques, qu'ils n'hésitent pas à revenir vers lui ou la VP.

Mme Alexandra KNAEBEL, constatant qu'il n'y a pas de question, propose de passer au point suivant.

2. Bilan de la certification en langues

M. Édouard LAROCHE rappelle que, même si le caractère obligatoire de la certification en langues est tombé au mois de mai de mémoire, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) continue à s'engager pour soutenir cette certification et à la financer, ce qui pousse l'établissement à proposer aux étudiants cette opportunité. En termes de bilan de la certification l'an dernier, 90 % des étudiants concernés (en 3^e année de licence et licence professionnelle et en 2^e année de diplôme universitaire de technologie (DUT)) l'ont passé. Une majorité l'a passé à domicile, ce qui est normal puisque, pour des questions de timing et d'organisation en début de campagne, ils avaient « forcé la main » aux étudiants pour le passer à distance. Néanmoins, 140 ont profité de sessions organisées sur ordinateur dans les locaux de l'Unistra et quelques-uns l'ont passé sur papier pour des aménagements spécifiques. L'objectif de niveau B2 en licence a été atteint pour deux tiers des étudiants l'ayant passé ; c'est un taux moins mauvais que la moyenne française du point de vue de PeopleCert, l'organisateur de la certification. S'agissant de l'organisation, ils se souviennent tous des soucis rencontrés par les étudiants, principalement liés au système de surveillance qui pouvait être jugé intrusif et parfois difficile à installer. En points positifs, les équipes de l'organisme de certification ont toujours été disponibles pour répondre à leurs interrogations. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'inquiétudes majeures sur la qualité de la certification. Certains points de vigilance ont déjà été corrigés, par exemple avec la mise en place d'une équipe dédiée aux établissements français. D'autres restent à traiter, comme la nécessité d'avoir des informations plus précises sur les configurations qui fonctionnent pour l'installation de ce logiciel de surveillance.

Concernant la campagne 2022-2023, une certification est proposée au public éligible (3^e année de licence et licence professionnelle). Puisqu'ils ont plus de temps cette année, ils sont en mesure de laisser les étudiants choisir s'ils souhaitent la passer en présentiel dans les locaux de l'université ou à distance (à domicile ou dans tout autre endroit adapté). Pour des contraintes liées au règlement général sur la protection des données (RGPD), il est hors de question d'envoyer la liste de tous les étudiants concernés au certificateur ; il faut passer par un sondage en interne pour que les étudiants volontaires se manifestent. Bien sûr, il est trop tard pour intégrer cette année dans les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) les résultats à ces potentiels tests, mais si les composantes sont intéressées par cette opportunité, ce serait possible dès l'année prochaine ; ce n'est pas forcément ce que les collègues de langues préconisent pour les langues pour spécialistes d'autres disciplines (Lansad), mais il appartient aux responsables de formation et aux équipes pédagogiques de se positionner. La DES est en train d'identifier les étudiants éligibles et leur enverra un questionnaire pour savoir s'ils veulent passer la certification, sous quel mode (présentiel ou distanciel) et si des aménagements spécifiques sont nécessaires. Les étudiants pourraient commencer à passer les tests en distanciel dès décembre et en présentiel dès janvier, le temps d'organiser les sessions. Sur la communication, le groupe de travail incluant deux élus étudiants s'est réuni le 11 octobre 2022. Après la présentation en CFVU ce jour, un courriel sera adressé aux composantes et aux étudiants. Restent en réflexion la mise en place de personnes contact dans les composantes, comme c'est le cas pour la certification numérique PIX ; l'éventuelle organisation d'un certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (Cles) numérique – il rappelle que le caractère obligatoire avait été cassé, car il était impossible, selon le Code de l'éducation, de conditionner l'obtention du diplôme à une certification fournie par un organisme extérieur au système universitaire – et la certification des autres langues avec notamment la question du financement. Il informe que des discussions sont en cours avec la région sur ce dernier point.

Mme Pascale ERHART fait savoir que sur la certification en langue allemande, les partenaires de la commission quadripartite en charge de la politique régionale plurilingue sont en pleine discussion d'une convention qui intègre la possibilité de la prendre en charge par les collectivités locales (la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace (CEA)) dans le cadre du fond commun Langues et cultures régionales en lien avec le rectorat. L'Unistra en sera signataire. Une présentation sera faite à la CFVU prochainement.

Mme Alexandra KNAEBEL la remercie pour cette précision et s'enquiert des questions. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT aimerait savoir ce qu'obtient l'étudiant : est-ce un certificat précisant son niveau du cadre européen ? M. Édouard LAROCHE répond que l'étudiant obtient un certificat (papier et/ou numérique) mentionnant son niveau européen selon un score de 0 à 100. De plus, PeopleCert a un système permettant à des recruteurs identifiés d'aller vérifier la certification.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT avoue ne pas avoir compris le lien avec les MECC. M. Édouard LAROCHE précise qu'aujourd'hui, la passation des tests n'est pas réalisée par les composantes et les enseignants de langues. Pour intégrer les résultats, il existe deux possibilités : soit les étudiants pourraient fournir leur résultat à leur enseignant pour l'intégrer dans leur note d'anglais ; soit la Cellule de certification pourrait envoyer à l'enseignant concerné ou par composante la note obtenue par les étudiants concernés.

Mme Alexandra KNAEBEL annonce que le quorum est atteint. Par conséquent, la CFVU traitera les points de délibération et d'approbation.

M. Arnaud GISSINGER déclare que les élus étudiants de l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg (Afges) restent sceptiques vis-à-vis de nombreux points de cette certification, notamment sur le fait qu'elle soit réalisée par un organisme privé et sur l'usage d'un logiciel de surveillance. Concernant les MECC, – même si cela reste hypothétique puisqu'il appartiendra aux composantes de décider d'inclure ou pas cette certification en langues dans leurs MECC –, si les composantes décident de l'inclure, les étudiants pourront-ils quand même choisir le mode (présentiel ou à distance) ou figurant dans les MECC, le mode sera uniformisé ? M. Édouard LAROCHE dit qu'il n'y aurait pas de raison d'uniformiser. Il précise que c'est le même test qu'on passe, qu'on le passe dans une salle informatique de l'université ou chez soi. La différence repose sur la surveillance : une surveillance par des enseignants dans une salle en complément des sécurités au niveau informatique ou une surveillance par ce fameux logiciel qui va bloquer les communications et vérifier avec une caméra. Les étudiants nécessitant un aménagement passent un test papier. M. Arnaud GISSINGER estime que si le test est passé pour certains à domicile et pour d'autres dans les locaux de l'université, même s'il y a un système de surveillance peut-être similaire, cela pourrait poser des problèmes de rupture d'égalité. Il rappelle que les élus étudiants de l'Afges restent opposés à ces systèmes de surveillance qui sont intrusifs. M. Édouard LAROCHE fait remarquer que c'est la raison pour laquelle il est proposé aux étudiants de choisir. Le distanciel offre aussi la souplesse de pouvoir passer le test le week-end ou chez ces parents par exemple. L'équipe s'inquiétait d'un excès de sécurité de l'outil, mais pas d'une rupture d'égalité ; personnellement, il est convaincu que la surveillance est fiable. M. Arnaud GISSINGER ne parlait pas de rupture d'égalité par rapport à la fiabilité de l'outil, mais par rapport aux conditions de passage. M. Léo FACONNIER donne un exemple : un étudiant qui passerait le test chez lui avec cinq frères et sœurs n'est pas dans les mêmes conditions d'examen qu'un étudiant qui le passerait dans une salle à l'université. M. Édouard LAROCHE indique qu'il peut, dans ce cas, choisir de le passer à l'université. M. Léo FACONNIER en convient. Pourquoi dans ce cas ne pas proposer à tous les étudiants de le passer en présentiel ? M. Édouard LAROCHE dit que si au bout d'un moment, plus personne n'a envie de le passer chez soi, ils ne le proposeront plus éventuellement. Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET reformule l'inquiétude des étudiants. Elle constate qu'il n'y a aucune remise en question du fait qu'il est désormais possible de passer des examens à distance avec des logiciels qui ont une dimension intrusive dans la vie privée des étudiants. Ils craignent que cette possibilité qui est ici ouverte soit de plus en plus normalisée, même dans d'autres formations et d'autres types d'examens. M. Édouard LAROCHE dissocie deux questions : celle du numérique et celle du mode (distanciel ou présentiel). Sur la première, il lui semble intéressant d'avoir des tests fiables, efficaces et multi-niveaux. Ils ne peuvent pas faire passer le Cles parce qu'il n'est pas numérisé, qu'il demande beaucoup de corrections et qu'on ne sait pas le généraliser. Sur le mode, empêcher les étudiants de le faire depuis chez eux, c'est leur retirer une liberté. Lorsque les membres du groupe de travail ont testé l'outil à l'époque, ils n'ont pas été marqués par ce caractère intrusif dénoncé par les étudiants. Cette année, ils en ont tenu compte en proposant aux étudiants de se positionner sur leur choix dans le questionnaire. Il rappelle que s'ils choisissent de le passer à domicile, cela peut être ailleurs que chez eux, par exemple dans une salle en bibliothèque. Il concède que l'année dernière, les étudiants manquaient d'information pour comprendre ce que représentait une surveillance à distance. Cette année, ils ont

cette expérience et pourront décider en connaissance de cause. En outre, si un étudiant a fait le choix de passer le test à domicile, mais qu'il n'arrive pas à installer le système de surveillance ou autre, il pourra basculer en présentiel. M. Christophe DE CASTELJAU rebondit sur l'évocation du groupe de travail qui a testé l'outil. Il était aussi ouvert aux étudiants ; s'il y avait eu plus de participation, ils auraient pu anticiper ce ressenti que certains étudiants ont eu ensuite. En réaction à la remarque de Mme Hernandez-Rousset, il précise que cette certification n'est pas un examen ; on ne peut donc pas en déduire un parallèle avec un examen. Pour finir, le Conseil d'État a cassé l'obligation de passer la certification pour être diplômé justement pour éviter ce risque. Mme Sophie KENNEL comprend bien que l'alerte des étudiants porte sur le côté intrusif de la surveillance à distance ; l'équipe y sera attentive à l'avenir.

3. Réforme nationale du 2ème cycle des études médicales

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle qu'il s'agit d'apporter des précisions aux étudiants inquiets sur les conditions de mise en œuvre de cette réforme.

M. Thomas VOGEL, Vice-doyen associé 2e cycle de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de Strasbourg, précise que la R2C fait suite à la R3C et à la licence Sciences pour la santé (SPS). Il projette la composition de l'équipe en charge de la mise en place de la R2C, en insistant sur la participation des élus étudiants de la composante. L'idée générale de la R2C est de passer du paradigme de la toute connaissance à la compétence, avec une diminution drastique des connaissances hyper spécialisées, la suppression des doublons, la migration de certains modules, un début de l'année universitaire le 1^{er} septembre et non plus le 1^{er} octobre, une articulation de deux mois de stage et deux mois de cours et après ces quatre mois, et une période sanctuarisée de quinze jours de révision et de passage des examens. La graduation des niveaux de connaissances change : les connaissances que tout interne doit détenir le premier jour de son internat s'appellent de rang A et celles que tout interne doit détenir le premier jour de sa spécialité de rang B. Une note de 14 sur 20 aux connaissances de rang A sera exigée au cours d'un examen qui ne sera plus des épreuves classantes nationales (ECN) à la 3^e semaine du mois de juin de la 6^e année, mais des épreuves dématérialisées nationales (EDN) à la 2^e quinzaine d'octobre de la 6^e année – ce qui fait perdre aux étudiants huit mois pour se former pour des référentiels qui n'ont guère diminué. Il y aura un matching : on va choisir parmi les 44 diplômés d'études spécialisées (DES) avec une note d'EDN qui compte pour 60 %, une note d'examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) qui compte pour 30 % et le parcours qui compte pour 10 %. La 6^e année sera professionnalisante et consacrée au stage. À Strasbourg, l'équipe souhaite néanmoins proposer aux étudiants quelques cours d'anatomie pathologique, d'éthique, de sciences humaines et sociales (SHS), de médecine environnementale et des stages de laboratoire – ce sont là des exemples, cela reste à finaliser sachant que la mise en place de cette réforme de la 6^e année est prévue pour la rentrée 2023-2024. L'année universitaire 2022-2023 est une période hybride. Les étudiants peuvent être rassurés : la faculté tiendra compte de leur statut selon qu'ils sont en 4^e, 5^e ou 6^e année. Les étudiants en 6^e année auront encore l'ancien ECN dans la 2^e quinzaine de juin. C'est en 2023-2024 que seront mises en place les EDN dans la 2^e quinzaine d'octobre, les six mois de stage et les ECOS au mois de mai ; l'ensemble donnera lieu à un matching qui permettra de choisir parmi les 44 DES et les subdivisions.

Les étudiants sont progressivement formés aux nouvelles modalités docimologiques, telles que les questions à réponse unique (QRU) à meilleure réponse, les tests de concordance de script (TCS) – qui ne seront utilisés qu'en 2024 – et les *key feature problem* (KFP) – qui sont déjà utilisés. Petit à petit, la faculté utilisera aux examens facultaires toutes ces nouvelles modalités pour former les étudiantes aux examens nationaux. Pour les connaissances de rang A, il faudra désormais avoir 14 sur 20 pour passer et aux ECOS 10 sur 20. Les 44 DES sont répartis dans treize groupes différents de spécialité qui ont été choisis selon le profil Riasec, allant de spécialités orientées technique vers les spécialités orientées personne. Par exemple, lui-même est gériatre de formation et fait partie du groupe de spécialités médicales transversales, qui compte 100 items. Outre les notes des EDN et des ECOS, la note du parcours est prise en compte. Le parcours correspond à une série de validation (d'unités d'enseignement (UE), d'années, de masters, d'une thèse d'université, de publications d'articles scientifiques ou de stages Erasmus). Un guide Parcours a été édité, validé par Cyrille Blondet, afin d'éclairer les étudiants sur le parcours. Il projette la liste des membres de la commission Parcours, qui comprend des enseignants, des élus étudiants et un personnel administratif.

Pour rassurer les étudiants, il met à l'écran le calendrier prévisionnel officiel du MESR, du ministère de la Santé et de la Prévention, et de la Conférence des doyens des facultés de médecine. Un premier examen dématérialisé de test aura lieu le 6 ou 8 septembre 2023 et un deuxième le 16 janvier 2024 ; les premières EDN la semaine du 16 octobre 2023 et les ECOS en mars et mai 2024. La dernière édition de l'ECN nouvelle formule se tiendra en juin 2024. Tous ceux qui redoubleraient la 5^e année et

passeraient en 6^e année en 2023-2024 seraient dans une filière ECN et non pas EDN avec un modèle de stage comme actuellement. Ils auront donc le traitement de la promotion de base. Il termine en indiquant que l'interclassement entre les redoublants et les non-redoublants n'est pas connu à ce jour. Il fait savoir que les informations leur sont données aux compte-gouttes et au gré des réunions de la Conférence des doyens des facultés de médecine. L'équipe a créé cette R2C un peu dans le brouillard en essayant de rassurer les étudiants et d'être disponible pour répondre à leurs questions dans la mesure des informations qu'ils ont.

M. Cyrille BLONDET complète les propos de M. Vogel, qui a tenté le tour de force de faire passer la R2C en dix diapositives. C'est infaisable, mais cela permet à la CFVU de prendre conscience que les hospitalo-universitaires en médecine sont saturés. Après les réformes du 3^e cycle, du 1^{er} et du 2^e, ils sont à bout de souffle. Aucun ne parvient à comprendre la totalité du cursus d'un étudiant en médecine entre 2019 et 2024. Fort heureusement, à Strasbourg, ils s'entendent bien et communiquent. Pour une articulation entre 1^{er} et 2^e cycles, M. Vogel et lui communiquent entre eux, mais aussi avec les administratifs et surtout avec les élus étudiants, notamment de la Faculté de médecine. Ces derniers sont aussi pris entre des feux contradictoires que sont les légitimes craintes de l'ensemble de la population étudiante, le fait que les moyens administratifs et cognitifs de l'ensemble des personnels de la Faculté de médecine sont saturés et le fait que l'équipe n'a pas d'information réglementaire valide qui soit systématiquement consolidée pour bâtir quelque chose de solide. S'ils ont réussi à monter un projet intéressant pour la réforme du 1^{er} cycle à l'Unistra, c'est en particulier parce que les universités étaient autonomes et que les composantes pouvaient collaborer. Pour la R2C, c'est bien plus complexe, car il y a un diplôme national de formation à l'issue et un examen classant dont les procédures de classement ont été revues récemment – l'appariement entre les groupes de spécialités ou les seules spécialités était comique. Par ailleurs, les éléments leur sont communiqués de façon fragmentaire et au cours du temps. Pour finir, il existe un certain déni de la part des conseillers ministériels : pour avoir assisté aux États généraux de la formation médicale, ils s'étonnent que ce soit difficile ou sujet à des questions. L'équipe va continuer à avancer et la bienveillance sera le maître mot.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de question ou commentaire, les remercie pour la présentation. Si d'autres questions devaient se poser au cours du déploiement de la réforme, elle n'hésitera pas à demander à M. Vogel de revenir devant la CFVU.

Délibérations

4. Procès-verbal de la CFVU du 26 septembre 2022

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de demande de correction sur le procès-verbal (PV) de la CFVU du 26 septembre 2022, le soumet au vote. Le procès-verbal de la CFVU du 26 septembre 2022 est adopté par la CFVU à l'unanimité des 22 voix.

5. Cahier des charges pour la reconduction des appels IdEx Structuration en 2023

Mme Sophie KENNEL informe que la commission Initiative d'Excellence (IdEx) de la CFVU s'est réunie pour réfléchir aux deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) Structuration et Transformation. Pour l'appel Transformation, elle reviendra vers la CFVU plus tard, car il est nécessaire de formaliser les évolutions proposées par la commission. Concernant l'appel Structuration, l'enveloppe proposée pour 2023 est de 680 000 €. Elle rappelle que le financement est possible pour la création d'un projet, pour un vrai passage d'échelle d'un dispositif nouveau déjà expérimenté avec succès ou d'un dispositif réalisé dans un cadre restreint et qu'on voudrait déployer au niveau de l'université, et pour compléter le financement de projets financés en grande partie par ailleurs, par exemple par la Région, pour qu'ils puissent voir le jour. Elle parcourt les quelques changements proposés par la commission par rapport à 2022, qui visent principalement à formaliser l'éligibilité des candidatures : baisser le seuil de 30 000 € à 20 000 € ; modifier le mode de calcul qui irait jusqu'à 16 € pour de la coordination de projet et pas seulement des heures d'enseignement ou d'intervention ; remplacer la lettre d'intention de la présélection dans l'évaluation par un dossier court de pré-candidature, qui permettrait de vérifier si le projet est faisable et utile et de l'orienter vers des évaluateurs externes. Elle rappelle que les années passées, il existait déjà une évaluation externe qui portait sur la qualité pédagogique et l'envergure du projet et une évaluation interne (une audition depuis l'année dernière) qui portait sur la faisabilité et les liens avec la politique et la stratégie de l'Unistra. Pour avoir constaté qu'il pouvait y avoir contradiction entre l'évaluation externe et l'évaluation interne – un projet bien évalué par les experts externes, mais infaisable en interne ou qui ne correspondait pas aux orientations prioritaires de l'Unistra –, il est proposé pour 2023 que ces items internes et externes ne soient pas compensables. Une commission avec des représentants de la CFVU réaliserait cette évaluation interne.

Le calendrier serait avancé avec un lancement de l'appel au mois de novembre, un dépôt des pré-candidatures pour la semaine du 16 janvier 2023, une instruction avec les services de l'Unistra (souvent la Direction du numérique (DNum) et la DES) entre janvier et mars 2023, le dépôt du dossier de candidature et des annexes début mars 2023, la tenue des auditions fin mars-début avril 2023 et la sélection des projets lauréats lors de la CFVU du mois de mai 2023. L'idée est que les projets puissent être lancés dès le mois de septembre. Elle projette une diapositive montrant la différence entre l'AMI IdEx Structuration et l'appel à projets (AAP) CFVU Investissements pédagogiques, ce dernier concernant plutôt des jouvences et des rénovations des salles. Elle s'enquiert des questions.

Mme Rachel SCHURHAMMER demande si le calendrier pour l'AAP CFVU Investissements pédagogiques est modifié aussi. Mme Sophie KENNEL répond qu'ils essaient de se caler au plus près. Mme Alexandra KNAEBEL dit que c'est mi-décembre.

Mme Rachel SCHURHAMMER souhaite savoir s'il est possible de mobiliser des compétences en interne si on veut faire un projet pour une salle équipée. Mme Sophie KENNEL précise que, dans les documents qui ont été envoyés pour ce point aux membres de la CFVU, figurent tous les contacts à prendre. En effet, un chargé de mission pour les espaces d'apprentissage, Jonas BRAUN, accompagne ces projets. Elle souligne que l'idée est d'accompagner les porteurs de projet pour être lauréats et pas pour autre chose. Elle en profite pour les informer que l'équipe de VP travaille sur un portail permettant, en fonction du type de besoins et de demandes, de voir vers quel type d'appels et vers qui se diriger.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT insiste sur la nécessité d'être attentif à ce côté non compensable. Il peut arriver que des candidats soient malheureux, mais il est important qu'ils comprennent pourquoi ils ne sont pas retenus, notamment quand ils ont un très bon avis disciplinaire. Mme Sophie KENNEL explique que pour l'AMI 2023, l'évaluation disciplinaire se fera après. Même si cela pourra toujours être ressenti comme étant injuste, les porteurs de projet sauront dès le début que ces évaluations ne sont pas compensables et que la faisabilité, la soutenabilité et la réponse aux orientations de l'Unistra sont aussi importantes que la qualité pédagogique. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT signale que sur la partie pérennité, des éléments sont propres à certaines disciplines. Il faut de fait être parfois humble. L'intérêt des experts disciplinaires est aussi de contextualiser certaines pratiques atypiques dans certains domaines. Mme Sophie KENNEL a souvenir que les experts externes indiquaient souvent que le projet était bon, mais qu'ils ne savaient pas s'il répondait aux exigences ou attentes de l'Unistra. C'est la raison pour laquelle l'expertise interne avait été ajoutée. Les membres de la commission *ad hoc* reconnaissent qu'elle est essentielle.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence d'autres questions, soumet le point au vote. Le cahier des charges pour la reconduction des appels IdEx Structuration en 2023 est adopté par la CFVU par 21 voix. Un membre de la CFVU s'abstient.

6. Régime spécial d'études à l'Université de Strasbourg

M. Jean-Paul DE LA RICA rappelle quelques éléments de contexte avant de présenter le contenu du document, qui vise à aborder la mise en œuvre des régimes spéciaux d'études à l'Unistra. Le cadre réglementaire et législatif sur la possibilité, pour les étudiants ayant un statut spécifique ou rencontrant des contraintes particulières, de bénéficier d'aménagements dans leurs conditions d'études est éparpillé. De nombreux textes généraux ou sur des points particuliers interviennent. En dernier lieu, une circulaire du 23 mars 2022 a « tenté » de présenter le panorama complet. Si son contenu porte initialement sur la valorisation de l'engagement étudiant, une partie significative concerne la problématique des aménagements d'études pour les étudiants à statut spécifique ou à contraintes particulières. Actuellement, le cadre à l'Unistra est défini par un texte de juin 2009 qui liste les profils qui peuvent donner lieu à un système d'aménagement d'études, sans les définir, et par un règlement général des examens au concours et des règles générales relatives aux MECC qui abordent la problématique sous des angles particuliers (comme les problématiques liées à l'assiduité). Le présent texte vise d'une part à préciser la typologie et les conditions qui permettent de se voir reconnaître ce régime spécial et d'autre part, sous forme de boîte à outils, à donner les différents types d'aménagements qui peuvent être envisagés. Ce texte a été élaboré, après un travail de *benchmarking* auprès des autres universités et en particulier celles du Grand Est, par une commission *ad hoc* présidée par M. Burger-Helmchen réunissant des élus de la CFVU – il remercie en particulier les élus étudiants qui ont été assidus à la commission en question – et en prenant en compte les retours des directeurs de composante après une présentation en Conférence des directeurs de composante. Il souligne que ce texte ne se conçoit pas comme un texte visant à régler définitivement cette problématique, loin de là. Il constitue un point de départ et aura vocation à être complété par les MECC propres à chacune des formations élaborées dans les composantes avant d'être votées par la CFVU.

Il présente le contenu du texte, qui comprend deux parties principales et une partie d'application. La première partie porte sur la typologie des publics concernés par le régime spécial d'études et sur les conditions d'éligibilité et le cas échéant les organismes instructeurs qui peuvent intervenir par situation. Ces situations peuvent exister du fait d'un statut spécifique dont bénéficie l'étudiant, du fait de l'investissement de l'étudiant dans des activités ou du fait d'une situation personnelle ou pédagogique dans laquelle se trouve l'étudiant. La deuxième partie propose la typologie des aménagements (relatifs aux emplois du temps ou relatifs aux MECC). Il convient d'avoir deux points en tête. Le premier est que l'aménagement est proposé par la composante en fonction des besoins particuliers de l'étudiant au vu de sa situation. Il s'agit donc de tenir compte d'une part d'une situation spécifique de l'étudiant et d'autre part des spécificités de chacune des formations au moment de proposer les différents types d'aménagements d'études. Le deuxième est que le texte prévoit un certain nombre d'exclusions : le régime spécial d'études ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés et ne peut pas déroger aux obligations d'assiduité prévues par des textes nationaux.

Il insiste sur le fait que le texte ne se présente pas comme une fin en soi, mais comme un commencement d'un processus puisqu'il prévoit dans ses dispositions finales qu'un bilan annuel puisse être mené par rapport à la mise en œuvre des aménagements d'études – la CFVU aura à aborder ces problématiques au moment de la présentation des MECC – et la façon, au niveau calendrier et procédure, dont peuvent se faire ces demandes de régime spécial d'études avec la possibilité en cas de décision négative de recours gracieux au niveau du président.

Il souligne pour terminer qu'une grande partie de la discussion, que ce soit dans le groupe de travail ou avec les directeurs de composante, a porté sur le caractère contraignant ou pas des différents éléments contenus dans ce texte. Il n'y a pas eu un accord sur ce point-là, la position du groupe de travail étant davantage favorable à un plus grand caractère coercitif du texte alors que celle des directeurs de composante était aussi de pouvoir tenir compte de la spécificité propre à chacune des formations. Le texte proposé s'efforce de trouver un équilibre entre les deux et de constituer un point de départ. Il a par ailleurs vocation à être complété dans un domaine voisin et connexe relatif à la valorisation de l'engagement étudiant.

Mme Alexandra KNAEBEL s'enquiert des questions. M. Arnaud GISSINGER partage l'impression qu'ont les élus étudiants qui ont participé à ce groupe de travail, à la lecture du texte, de ne pas avoir été suffisamment écoutés sur de nombreux points, notamment sur le caractère contraignant de ces dispositifs. Aujourd'hui, il ne pense pas qu'une composante soit dans l'incapacité de délivrer une dispense d'assiduité ou de proposer une année en deux ans à un étudiant ; ce sont des dispositifs basiques et pourtant les composantes refusent de le faire sur beaucoup de profils. Il ne parle pas uniquement du profil d'étudiant élu ou engagé dans une association, mais aussi de l'étudiant salarié ou sportif de haut niveau. Pour ce dernier profil, les étudiants préparent toujours les mêmes compétitions, mais selon la composante ils n'ont pas accès aux mêmes choses. C'est dommageable pour des étudiants qui participent au rayonnement des différentes facultés et de l'Unistra, car ils choisiront leur filière en fonction du soutien qui leur sera apporté et pas en fonction de leur projet personnel et professionnel. Pour les étudiants salariés, un sur deux est en échec universitaire parce qu'il est obligé de travailler ; bien sûr, il existe là des enjeux plus globaux que ceux de l'université. Les élus étudiants ne comprennent pas pourquoi ils n'arrivent pas à avancer sur ces points. Pour les étudiants engagés (dans des associations ou élus), l'Unistra et les composantes saluent régulièrement le fait qu'ils participent au bon fonctionnement de l'université, se félicitent que des projets étudiants les fassent rayonner dans la France entière, voire en Europe, et pourtant, les étudiants ont toujours du mal, dans certaines composantes, à obtenir ne serait-ce qu'un coup de main pour réussir correctement leurs études. Certaines composantes font peur aux étudiants pour qu'ils ne s'engagent pas. On ne peut pas encenser les étudiants tout au long de l'année sur leur engagement et avoir des composantes qui font en sorte qu'ils ne s'engagent pas sinon ils vont rater leurs années ; ce n'est pas acceptable ! Pour boucler avec son propos initial, évidemment, les élus étudiants ne demandent pas à ce que tout soit dans la coercition et l'uniformisation ; des points doivent rester à la liberté des composantes, notamment la modification d'examens qui n'est pas possible partout. Néanmoins, la dispense d'assiduité, la possibilité d'effectuer ses années en deux au lieu d'une et celle d'alléger l'année pour avoir plus de temps pour ses engagements, quels qu'ils soient, leur paraissent basiques. Il aimerait bien entendre les arguments des composantes qui ne sont pas en capacité de le faire, car personnellement, il ne voit pas où cela pourrait bloquer. M. Thierry BURGER-HELMCHEN reprend quelques éléments qu'il a déjà donnés lors de la réunion commune. Le premier point concerne le côté obligatoire et contraignant, qui rend aussi le dispositif automatique. Il y a, dans ces dispositions, beaucoup qui pourraient être vues comme choquantes de la part d'enseignants ou comme des passe-droits pour un public spécifique. Par exemple, la possibilité de conserver des notes au niveau des matières et pas de l'UE pourrait être vue comme

une rupture d'égalité entre les étudiants. Il se verrait mal défendre que des étudiants sportifs, qui étaient assidus aux cours et qui ont participé à l'ensemble des examens, garderaient uniquement les notes de l'UE et perdraient le bénéfice de leurs notes de matière alors que ce ne serait pas le cas pour des étudiants sportifs de haut niveau. La difficulté est de ne pas créer quelque chose de contraignant pour les étudiants qui ne sont pas concernés par le dispositif parce qu'on souhaite aider d'autres étudiants. Le deuxième point concerne les sessions d'examen. Les enseignants font déjà un sujet pour un examen de rattrapage et un autre pour un examen de rattrapage pour les étudiants malades et maintenant, il faudrait qu'ils en fassent un de plus pour des étudiants qui décident de ne pas être présents parce qu'ils se sont engagés par ailleurs. Cela rend aussi la position d'enseignant difficile à tenir. C'est la raison pour laquelle il préfère renvoyer à la composante. Comme l'a souligné M. Gissing, beaucoup de composantes jouent le jeu et font du mieux qu'elles peuvent compte tenu de leurs capacités. On pointe ici une ou deux composantes qui s'accrochent à un certain principe. Il vaudrait mieux prendre travailler avec elles plutôt que de contraindre toutes les composantes avec un texte coercitif. M. Jean-Paul DE LA RICA souligne qu'il existe une grande hétérogénéité par rapport à ce que les composantes proposent à la matière. Le but de ce texte était de ne pas bloquer les composantes qui font déjà un gros travail sur le sujet et de leur donner des outils de le faire de la manière la plus pertinente possible. Par ailleurs, le fait de renvoyer aux MECC, qui sont soumises à la CFVU, vise à créer un effet d'entraînement et d'émulation au fur et à mesure des différentes années. M. Arnaud GISSINGER est d'accord sur le fait que certaines mesures doivent être prises en composante, car elles peuvent varier selon la composante. Cependant, certaines autres mesures devraient être communes, par exemple proposer des examens différents pour les étudiants sportifs de haut niveau ou engagés. Or, dans certaines composantes, ce n'est pas possible. Il reconnaît qu'aujourd'hui beaucoup de composantes jouent le jeu et font un bon travail ; c'est bien. Cependant, selon lui, ce sont plus qu'une ou deux composantes qui sont récalcitrantes sur le sujet. C'est une bonne partie des composantes, dont des composantes qui ont un grand nombre d'étudiants, qui jouent sur la peur des étudiants de rater leurs études et les empêchent ainsi de s'engager ; ce n'est pas normal. Il ne s'agit pas de donner un avantage, mais de permettre à des étudiants sportifs de haut niveau, artistes de haut niveau ou ayant des situations familiales particulières de rattraper ce qu'ils peuvent perdre dans leur situation personnelle à l'université. Si on veut une égalité parfaite, on ne fait rien et on loge tout le monde à la même enseigne, y compris les étudiants handicapés, ce qui n'est pas souhaitable non plus. Toutes les ruptures d'égalité ne sont pas nécessairement mauvaises ; certaines peuvent régler des soucis et cela en fait partie et c'est très bien. M. Thierry BURGER-HELMCHEN fait remarquer qu'il mélange des situations choisies et des situations subies par l'étudiant ; pour lui, il existe une grande différence.

M. Fabrice FAVRET regrette que peu de doyens et de responsables de composantes aient été présents à la réunion. Personnellement, il est pour l'accompagnement étudiant avec des possibilités différentes selon les composantes. Il évoque plus particulièrement la situation des sportifs de haut niveau au niveau national. Aujourd'hui, les sportifs de haut niveau ont des projets professionnels qui ne dépendent pas de leur propre projet, mais des aménagements d'études qu'on leur propose dans les composantes ; cela lui pose un problème. Il convient aussi d'avoir des discussions au niveau national, notamment au sein d'un groupe de travail qui existe déjà et qui n'est pas trop coercitif non plus. On ne peut pas demander à un jeune qui s'entraîne 35 heures par semaine d'être un jour champion olympique et de suivre le même programme qu'un autre étudiant. Il faut que les directeurs de composante essayent de trouver des solutions. Il fait remarquer que, au vu de la discussion sur l'engagement étudiant, celle sur la valorisation étudiante risque d'être compliquée ; il espère que les directeurs de composante ou directeurs des études seront plus nombreux en réunion de travail. M. Jean-Paul DE LA RICA confirme qu'ils n'arrivent pas non plus au niveau national à converger vers quelque chose d'homogène, sans doute parce que la variété et les degrés des situations peuvent être extrêmement différents, y compris en ne prenant que la situation des sportifs de haut niveau. Entre un sportif de haut niveau qui se trouve dans une année préparatoire à une très grande compétition, telle que les Jeux olympiques, et un sportif de haut niveau dans un sport collectif, l'aménagement ne sera pas le même l'année x et l'année x+1. Ces différents éléments, qu'on le veuille ou pas, ne peuvent s'apprécier qu'entre l'équipe pédagogique et l'étudiant. Cela rend de fait délicat le fait de mettre en avant des dispositions cadrées et générales de peur que cela empêche de tenir compte aussi de l'hétérogénéité des situations et même, lorsqu'on est dans la même typologie, on n'est pas forcément dans la même situation. Il confirme que cela rendra aussi la discussion sur la valorisation difficile. M. Arnaud GISSINGER rebondit sur les étudiants qui choisissent leur situation et ceux qui ne la choisissent pas. Il signale que les étudiants qui ont des situations familiales difficiles ou qui sont salariés, qui sont évoquées dans le texte, ne choisissent pas leur situation. M. Thierry BURGER-HELMCHEN en convient et cela renvoie au fait que les situations doivent être appréciées au cas par cas ; en aucun cas, on peut décider de manière automatique quel aménagement proposé en fonction de telle situation ; c'est uniquement le responsable

pédagogique en discutant avec l'étudiant qui est capable de le définir. M. Arnaud GISSINGER répète que pas mal de composantes décident collectivement de ne rien faire. C'est un problème. Si ce n'est pas trop grave pour des étudiants qui sont engagés dans des associations ou qui sont élus, c'est grave pour des étudiants qui doivent travailler 35 heures par semaine pour pouvoir vivre décemment. M. Jean-Paul DE LA RICA indique qu'aujourd'hui, ces problématiques-là ne sont pas abordées dans les MECC. L'objectif de ce texte est aussi de dire que, vis-à-vis de l'information que les étudiants doivent avoir, il est important que, dès les MECC, les composantes y réfléchissent. M. Arnaud GISSINGER pense que, tant qu'on ne forcera pas pour avoir une base minimale commune, des composantes feront le choix de mettre sous le tapis ces différents profils et de continuer comme elles le font actuellement. Que fait-on pour les étudiants ? (*Départ de Mme Ehrart à 15 h 45*) Mme Alexandra KNAEBEL entend que le texte n'est pas suffisamment coercitif au goût des élus étudiants. Néanmoins, il a le mérite de clarifier un certain nombre de choses et de poser l'ensemble des situations avec les possibilités d'aménagement. En ce sens, cela lui semble être une avancée. Pour autant, c'est une première étape intermédiaire. La VP et la CFVU peuvent voir comment les composantes se saisissent du texte, comment la situation a évolué dans un an et revoir le texte si elles considèrent que la situation ne s'améliore pas. Encore faut-il qu'elles aient un état des lieux de départ, ce dont elle n'est pas convaincue. M. Jean-Paul DE LA RICA précise que c'est le but du bilan de la mise en œuvre et des éléments en matière d'aménagement, qui est proposé au niveau de la CFVU. Le texte se veut pédagogique avec l'objectif qu'il puisse servir d'entraînement et d'émulation.

Mme Rachel SCHURHAMMER suggère de parler « des » composantes plutôt que « les » composantes. Elle pensait que les aménagements existaient automatiquement partout. Elle préférerait qu'on parle de « certaines » composantes, car beaucoup de composantes, dont la sienne, font tout pour leurs étudiants. Ce serait aussi bien de le dire. En tant que directrice de la Faculté de chimie, elle discute avec tout étudiant qui a des soucis et qui lui demande un aménagement et bien souvent, ils trouvent un terrain d'entente ; elle fait tout pour qu'il puisse réussir son parcours. Comme exemple de situation où elle a été amenée à refuser l'aménagement, elle cite un étudiant aveugle, considérant compliqué pour lui de suivre des travaux pratiques de chimie. La Faculté de chimie propose des aménagements et peut accueillir des étudiants, il faut le dire. (*Sourire*) Il ne faut pas généraliser outre mesure.

M. Jean-Paul DE LA RICA clarifie un point : on parle ici de régime spécial d'études plus que d'aménagement, car le terme « aménagement » revêt deux notions : les aménagements d'épreuves dans le cadre des étudiants en situation de handicap, dont l'appréciation relève de tout le travail auprès de la cellule Handicap, qui est automatique et qui obéit à des dispositifs nationaux cadrés, et les aménagements des études dans le cadre des régimes spéciaux d'études, comme des dispenses d'assiduité ou des mises d'année en plusieurs années. Pour les étudiants en situation de handicap, la principale difficulté réside davantage dans le fait que les étudiants ne se signalent pas forcément que dans la mise en œuvre des aménagements en question. Mme Rachel SCHURHAMMER en profite pour signaler que les étudiants reçoivent leur réponse relative aux aménagements pour situation de handicap tardivement. Cela peut poser problème quand elle arrive après le premier contrôle continu. M. Christophe DE CASTELJAU précise que la cellule Handicap présentera lors de la prochaine CFVU un point de situation. Depuis quelques années, le nombre d'étudiants en situation de handicap augmente de 10 % par an ; même si les moyens de la cellule ont été augmentés, cela ne permet pas de répondre dans les délais prévus, d'autant quand les étudiants se manifestent parfois la veille d'un examen. Mme Rachel SCHURHAMMER fait remarquer que la composante a une date d'échéance pour le dépôt des dossiers, mais pas pour les réponses. L'avoir pourrait les aider parfois à décaler les premières épreuves.

M. Arnaud GISSINGER admet que ce texte comporte des points positifs, comme la détermination des profils, et répond à la législation, même si elle n'est pas très fournie sur le sujet. Bien sûr, des composantes jouent bien le jeu et il les en remercie. Il s'est focalisé sur les problèmes et sur les points de blocage et notamment les composantes récalcitrantes, car il a envie de faire avancer les choses. Pour revenir sur son propos initial, il demande s'il leur semble possible d'avoir une harmonisation sur le minimum syndical, c'est-à-dire permettre aux étudiants de faire leur année en deux ans ou d'avoir des dispenses d'assiduité. Personnellement, il a du mal à croire que des directeurs de composante soient dans l'incapacité de le faire. M. Jean-Paul DE LA RICA dit que le problème résidera toujours dans le degré. Il prend l'exemple de la dispense d'assiduité : le degré ne sera pas le même pour des étudiants salariés en fonction de la volumétrie horaire du salariat. On peut comprendre que dans certains cas, une dispense assez lourde, y compris sur les travaux pratiques (TP) et les travaux dirigés (TD), soit demandée, mais sur une volumétrie faible, est-elle pédagogiquement pertinente ? Cela nécessite débat. Il serait sans doute impossible de faire une micro-grille créant des automaticités de situation. M. Arnaud GISSINGER pense que, pour le débat, ils peuvent organiser des

groupes de travail et réfléchir à avoir une harmonisation ; ils ne sont pas toujours obligés de laisser aux composantes la liberté de bien se débrouiller ou de mal se débrouiller quand elles n'ont pas envie d'aider les étudiants.

Mme Marion STRUB donne l'exemple des composantes en santé qui auront des difficultés à aménager sur deux ans un cursus qui se tient sur un an par rapport au stage hospitalier, qui représente une seule et même UE en 2^e cycle, et aux obligations de suivi de patients qu'ont les étudiants. Elles sont assez ouvertes pour aménager les études aux étudiants sportifs de haut niveau, par des rattrapages de vacances, des aménagements d'emploi du temps hospitalier, mais ce n'est pas possible pour ces stages hospitaliers et le suivi au long cours de patients. Les composantes ont aussi un cadre à respecter, qui est parfois assez rigide quand il y a des spécificités comme celles-là. M. Arnaud GISSINGER estime que ce sont des particularités spécifiques au cursus. Le texte ne s'applique pas au stage de mémoire. Ils savent bien que dans les composantes de santé, qui ont des normes nationales très fortes, il ne sera pas possible pour l'Unistra de faire évoluer les choses.

Mme Alexandra KNAEBEL répète que ce texte a le mérite de clarifier et de mettre à plat les situations et les possibilités d'aménagement. Elle propose donc que la CFVU se positionne sur ce texte et que, dans un second temps, un groupe de travail soit installé, comme le suggère M. Gissinger, pour voir au cas par cas auprès des composantes quel serait le socle minimal qui pourrait être mis en place et pour faire d'ici un an un bilan de la façon dont les composantes se sont saisies de ce texte et de ce travail avec les composantes sur la définition d'un socle minimal. Elle soumet le point au vote. Le régime spécial d'études à l'Université de Strasbourg est adopté par la CFVU par 15 voix pour et 6 voix contre. Un membre de la CFVU s'abstient.

Approbation

7. Modalités d'exonération des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires pour l'année universitaire 2023/2024

M. Jean-Paul DE LA RICA rappelle que la réglementation a mis en œuvre des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires en définissant d'une part les étudiants assujettis, avec la part de ceux dont l'exonération entre dans le calcul du plafond de 10 % d'exonération générale de l'établissement, et les étudiants exclus de ce dispositif. Le texte est présenté ce jour à la CFVU afin de pouvoir renseigner rapidement les étudiants concernés, notamment sur la plateforme Études en France qui ouvre bientôt. Il est proposé à la CFVU de reconduire la délibération adoptée l'année dernière prévoyant une exonération partielle ramenant les droits à payer par les étudiants extracommunautaires assujettis aux droits différenciés à la même somme que les droits dont s'acquittent actuellement les étudiants nationaux et communautaires dans la réserve des 10 % d'exonération. Pour l'année 2021-2022, le plafond était à 9,1 %.

Mme Rachel SCHURHAMMER souhaite savoir si les projections présentées l'année dernière sont en ligne avec les évolutions actuelles du nombre d'étudiants étrangers. M. Jean-Paul DE LA RICA indique que les chiffres pour 2021-2022 correspondent aux projections réalisées. Pour l'année en cours, il est compliqué de répondre, car la règle de calcul du plafond des 10 % tient compte d'un numérateur et d'un dénominateur qui varient au fur et à mesure des inscriptions des étudiants de façon globale. Si 200 étudiants boursiers s'inscrivent, le chiffre va baisser ; si beaucoup d'étudiants internationaux assujettis s'inscrivent, le chiffre va augmenter et potentiellement dépasser le plafond. Il faut attendre le 15 janvier, qui est la date Sise, et la fin de l'année universitaire pour avoir des chiffres plus précis.

Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET comprend que, si le seuil des 10 % n'est pas atteint, les frais différenciés ne seront pas appliqués. Dans l'éventualité où le seuil serait atteint, un nouveau vote sera-t-il demandé au courant de l'année ? M. Jean-Paul DE LA RICA explique qu'il faut distinguer le vote sur l'exonération pour l'année universitaire à venir (2023-2024) et les chiffres de l'année en cours. Pour l'année 2023-2024, la constatation ne pouvant se faire qu'à la fin de l'année, il n'y a pas de risque qu'un étudiant exonéré ne le soit plus parce que la barre des 10 % est dépassée. En revanche, si les chiffres consolidés de l'année 2022-2023 ou de début d'année 2023-2024 faisaient apparaître un franchissement, il y aura besoin d'une discussion au niveau des instances compétentes.

M. Arnaud GISSINGER annonce que les élus étudiants de l'Afges sont en faveur de l'exonération présentée. Néanmoins, il faudra qu'ils arrivent à se mettre autour d'une table pour discuter de l'après-10 % qui pourrait arriver. Gouverner, c'est prévoir, donc autant se préparer au pire. Mme Alexandra KNAEBEL accueille avec beaucoup d'intérêt sa proposition de réinstaller le groupe de travail. Elle rappelle que la première réflexion initiée n'avait pas abouti. Cependant, voyant que le pourcentage d'étudiants concernés augmente progressivement, il sera nécessaire de la relancer pour savoir quelle politique d'exonération

l'établissement souhaite mettre en place sur la base de critères simples, compréhensibles et dans une logique d'égalité ou d'équité, ce qui rend l'exercice complexe. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT se félicite également de cette proposition de renouvellement de l'exonération partielle. Cela fait plaisir de voter ce genre de décision.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence d'autres remarques, ouvre le vote. Les modalités d'exonération des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires pour l'année universitaire 2023/2024 sont approuvées par la CFVU à l'unanimité des 22 voix.

8. Capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1er cycle pour l'année universitaire 2023/2024

M. Jean-Paul DE LA RICA précise qu'il s'agit d'un des marronniers de la CFVU. Sont présentées les capacités d'accueil, les attendus particuliers lorsqu'ils existent et les modalités d'examen des différentes formations de 1^{re} année de 1^{er} cycle qui figureront sur la plateforme nationale de candidatures Parcoursup. Il rappelle que, conformément à la réglementation concernant les capacités d'accueil, l'Unistra propose, mais c'est l'autorité académique qui juridiquement arrête les capacités d'accueil de 1^{er} cycle, en l'occurrence le rectorat de région académique. Comme chaque année, à l'issue des votes de la CFVU et du CA, un dialogue de gestion aura lieu avec les services du rectorat par rapport à leur souhait de voir augmenter telle ou telle capacité d'accueil. Il présente d'emblée ses excuses pour une erreur présente dans les documents envoyés aux élus et apporte la correction : les capacités de la L1 SPS parcours chimie sont bien de 160 places, comme l'année dernière, et non pas de 150 comme cela figure sur le tableau. Il s'enquiert des questions ou remarques.

M. Jehan GOUNELLE évoque la Faculté des sciences sociales qui présente une baisse de 25 places. Quelle en est la raison ? M. Jean-Paul DE LA RICA répond que la demande est motivée d'une part par la constatation d'un nombre important de redoublants et de réorientations entrantes cette année, ce qui a fait augmenter de manière significative les effectifs hors capacité d'accueil et d'autre part par une augmentation des candidatures *via* Études en France et le souhait de l'équipe pédagogique de pouvoir davantage répondre à ces demandes. De plus, s'il y a deux capacités d'accueil différentes entre la licence Sciences sociales et le parcours Sciences sociales renforcé, du fait de la forte mutualisation entre les deux formations, l'impact des étudiants de la licence Parcours renforcé se ressent au moment des enseignements, d'où la demande de baisse de capacité.

Mme Alexandra KNAEBEL porte à la connaissance de la CFVU un message du directeur de l'Unité de formation et de recherche (UFR) Mathématique et informatique concernant la définition de la capacité d'accueil de la licence L1 Mathématique et informatique qui a fait débat au sein du conseil de composante : *« Le conseil de l'UFR Mathématique et informatique, réuni ce lundi 17 octobre 2022, avait à se prononcer sur les capacités d'accueil en L1 pour Parcoursup. En ce qui concerne la 1^{re} année de licence Mathématique et informatique, le débat fut animé, mais intéressant et de qualité ; merci aux membres du conseil, car qu'est-ce qu'une capacité d'accueil ? Pour nous, c'est notre capacité à enseigner dans de bonnes conditions une offre pédagogique raisonnée. Nous considérons donc que notre capacité d'accueil est de 12 groupes au semestre d'automne, répartis pour l'instant en 9 groupes en S1 et 3 groupes en S2. En réalité, avec 4 500 heures sur 22 000 enseignées au département de mathématique par des enseignants extérieurs et 5 000 heures sur 13 000 au département d'informatique par des non-permanents, c'est déjà une gageure de faire fonctionner la L1 Mathématique et informatique. En termes de logistique, la construction d'un emploi du temps avec autant d'intervenants extérieurs est un casse-tête infini. Or, 12 groupes de 40 étudiants représentent une capacité globale de 480, mais cette année, ce sont près de 550 étudiants au total qui sont inscrits en L1 alors même que la capacité de 315 primo-entrants Parcoursup n'a pas été atteinte. N'ayant plus la possibilité d'augmenter le nombre de groupes, nous en avons été réduits à augmenter les effectifs par groupe jusqu'à 50 étudiants alors même que les salles d'enseignement sont le plus souvent limitées à une quarantaine de places. Sans parler de la qualité de la transmission du savoir dans ces conditions. À l'heure du conseil, plusieurs enseignements ne peuvent toujours pas être assurés. De nombreux collègues, notamment parmi les plus impliqués (responsables de filière enseignant en heures complémentaires), sont arrivés à saturation face à cette situation. Une partie des élus du conseil d'UFR souhaitaient donc faire remonter une capacité Parcoursup à 250 au lieu de 315. Après un long débat, pour des raisons à la fois d'affichage sur l'accès aux études supérieures et de signal vis-à-vis des bacheliers, pour montrer notre volonté de rester constructifs et en raison du soutien que nous avons eu récemment, réel bien qu'insuffisant, le conseil a finalement reconduit une capacité à 315, mais le conseil d'UFR s'interroge sur le sens d'une telle capacité devenue intenable et souhaite faire remonter cette vive alerte à l'université et à la CFVU. »*

En l'absence de commentaire sur ce message et sur les autres capacités d'accueil et pour répondre à la demande des élus étudiants de l'Afges de séparer le vote pour la licence Sciences sociales, Mme Alexandra KNAEBEL ouvre le vote. M. Jean-Paul DE LA RICA précise que le premier vote porte sur toutes les facultés, hormis la Faculté des sciences sociales, et sur les capacités d'accueil, les attendus et les éléments pris en compte pour l'examen des dossiers.

Les capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1er cycle pour l'année universitaire 2023-2024 de toutes les composantes, hormis les capacités d'accueil de la L1 mention Sciences sociales, sont approuvés par la CFVU par 21 voix. Un membre de la CFVU s'abstient.

Les capacités d'accueil à l'entrée du 1er cycle pour l'année universitaire 2023-2024 de la L1 mention Sciences sociales sont approuvés par la CFVU par 16 voix pour et 6 voix contre.

9. Capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024

M. Jean-Paul DE LA RICA indique qu'il s'agit pour la CFVU de se prononcer sur les capacités, les prérequis et les modalités d'admission pour l'entrée en master pour l'année universitaire 2023-2024. La particularité pour cette année est la mise en place de la plateforme nationale de gestion des candidatures en master. C'est la raison pour laquelle, conformément aux recommandations du ministère, deux capacités d'accueil sont soumises : les capacités d'accueil totales qui correspondent à l'ensemble de la capacité d'accueil de la formation (les candidatures qui arriveront dans le cadre de la procédure nationale, les éventuels étudiants redoublants et les recrutements par le biais de la plateforme Études en France, celle-ci restant la plateforme compétente pour les étudiants extracommunautaires) et les capacités d'accueil spécifiques à la plateforme de candidatures. Dans certains cas, les composantes ont choisi de proposer les mêmes chiffres ; c'est en règle générale parce qu'il est difficile en amont de faire la distinction et de prévoir le nombre d'étudiants extracommunautaires ou de redoublants et parce que les composantes ne veulent pas se limiter dans les possibilités de recrutements des extracommunautaires. Cela signifie qu'elles ont conscience que les étudiants qui seraient recrutés sur la plateforme Études en France et les redoublants interviendraient en surnuméraire. Il propose de parcourir les différentes composantes ; que les élus n'hésitent pas à intervenir sur celles qu'ils souhaitent.

M. Cyrille BLONDET suppose que cela ne présume pas de l'offre de formation en master de l'année 2023-2024. M. Jean-Paul DE LA RICA explique que la CFVU vote pour des capacités d'accueil à la rentrée de septembre 2023, mais pas pour la nouvelle offre de formation qui commence en septembre 2024. M. Cyrille BLONDET demande si la création pour mise en conformité avec des directives nationales de mention master est encore possible pour 2023-2024. Il parle du master professionnalisant concernant les professions paramédicales, telles qu'infirmier de bloc opératoire (Ibode) et puéricultrice. M. Jean-Paul DE LA RICA pense qu'il faut distinguer les cas de création qui seraient des injonctions et des demandes résultant de textes réglementaires et les cas qui répondraient à un souhait et qui obéissent aux règles internes en matière de création de formations. Mme Alexandra KNAEBEL a souvenir que pour les Ibode, ils sont sur une expérimentation nationale. M. Cyrille BLONDET précise que dans le cadre de l'universitarisation, le master apparaîtra certainement dès l'année prochaine. Mme Alexandra KNAEBEL interroge Mme Chinetti sur le calendrier pour le dossier Ibode. Mme Marie-Alexandra CHINETTI informe que cette discussion a lieu dans le même climat que celui décrit par M. Blondet en début de séance, c'est-à-dire sur des textes non encore parus, sur des conditions d'application non encore déterminées et sur des moyens encore en discussion. L'administration du MESR mène actuellement un effort de coordination de l'accession au grade master des diplômés d'état (DE) Ibode. Le but est que ce DE soit par lui-même le grade master. L'adjonction d'un master par ailleurs doit avoir une plus-value et doit trouver une certaine concrétisation. L'action de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip) vise à une homogénéité au niveau national et par conséquent, elle préconise fortement la mise en place de conventions pour encadrer ces relations entre les instituts de formation aux soins infirmiers (Ifsi) et les établissements qui les accompagnent dans l'universitarisation, mais cela ne prédit pas du sens dans lequel cela va. À ce stade, beaucoup de cartes sont en l'air et le format master est un aspect possible résultant de ces discussions, mais pas le seul. Comme l'a dit M. De La Rica, ils vont avoir affaire à des instructions qui arriveront progressivement et à s'adapter. La DES de l'Unistra a envoyé comme message au ministère le fait qu'il est fort peu souhaitable d'avoir tardivement des instructions qui doivent être appliquées à la rentrée immédiate ; elle préfère travailler posément et déceimment et si possible pour la nouvelle offre de formation. M. Cyrille BLONDET comprend et craint que cela soit un vœu pieux que les instructions arrivent à temps, hélas !

9.1 Faculté des sciences du sport

M. Jean-Paul DE LA RICA, en l'absence de remarque, propose de passer au vote. Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté des sciences du sport sont approuvées par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

Mme Alexandra KNAEBEL suggère de faire un vote groupé pour les composantes pour lesquelles il n'y a pas de difficulté. Les membres de la CFVU sont favorables à cette suggestion. Elle invite M. De La Rica à passer en revue les composantes. Ils voteront à la fin, en scindant les composantes qui présentent une difficulté et en les votant au cas par cas.

Après le passage en revue des composantes présentant une capacité d'accueil en baisse, Mme Alexandra KNAEBEL soumet au vote les capacités d'accueil de toutes les composantes ne présentant pas de baisse. Ensuite, elle met aux voix pour les composantes qui demandent une baisse des capacités d'accueil deux points : les capacités d'accueil des formations sur lesquelles il n'y a pas de diminution et celles des formations sur lesquelles il y a une diminution.

9.2 Faculté des arts

M. Jean-Paul DE LA RICA précise que la Faculté des arts demande une baisse de capacité d'accueil de 22 à 20 places pour le parcours Arts plastiques – Théorie et pratique et de 20 à 18 places pour le master. La demande se justifie par le fait de pouvoir accueillir davantage d'étudiants extracommunautaires tout en conservant les deux groupes de travail. Par ailleurs, elle demande une baisse de la capacité d'accueil au niveau du parcours Composition et interprétation musicale de 27 à 22 et de 25 à 20, justifiée par le cadre de la négociation avec la Haute École des arts du Rhin (Hear) avec qui elle porte le parcours.

M. Léo FACONNIER signale une petite coquille dans le total du tableau récapitulatif, qui mentionne 245 au lieu de 260. M. Jean-Paul DE LA RICA vérifiera, mais ce n'est pas ce tableau-là qui fait foi.

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté des arts, hors capacités d'accueil de la mention Arts, parcours Arts plastiques – Théorie et pratique et mention Musicologie, parcours Composition et Interprétation Musicale, sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

Les capacités d'accueil pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la mention Arts, parcours Arts plastiques – Théorie et pratique et de la mention Musicologie, parcours Composition et Interprétation Musicale, sont approuvées par la CFVU par 13 voix pour et 8 voix contre. Un membre de la CFVU s'abstient.

9.3 Faculté de chimie

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté de chimie sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.4 CUEJ

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 du CUEJ sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.5 Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

M. Jean-Paul DE LA RICA informe que la Faculté de droit demande une baisse de la capacité d'accueil dans le parcours Conformité, audit légal et gestion des risques de la mention Administration économique et sociale (AES) de 20 à 16 places pour la capacité d'accueil master et de 25 à 20 pour la capacité d'accueil totale. Elle se justifie d'une part par les difficultés d'insertion professionnelle dues à l'impact de la loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte) et d'autre part par la mutualisation avec d'autres parcours de la mention Droit et les difficultés pour trouver des salles assez grandes. Par ailleurs, il est précisé que, dans le cadre de la nouvelle offre de formation, il sera proposé l'ouverture d'un nouveau parcours en droit et comptabilité avec une capacité de 20 places, ce qui *in fine* augmentera les capacités d'accueil à l'horizon des deux années.

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, hors capacités d'accueil de la mention Administration économique et

sociale (AES), parcours Conformité, Audit légal et gestion des risques, sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

Les capacités d'accueil pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la mention Administration économique et sociale (AES), parcours Conformité, Audit légal et gestion des risques de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, sont approuvées par la CFVU par 13 voix pour et 9 voix contre.

9.6 EM Strasbourg

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de l'EM Strasbourg sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.7 ESBS

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de l'ESBS sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.8 Faculté de géographie et d'aménagement

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté de géographie et d'aménagement sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.9 Sciences Po Strasbourg

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de Sciences Po Strasbourg sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.10 INSPE

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de l'INSPE sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.11 Faculté des lettres

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté des lettres sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.12 Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.13 Faculté de chirurgie dentaire

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté de chirurgie dentaire sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.14 IPAG

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de l'IPAG sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.15 Faculté de pharmacie

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté de pharmacie sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.16 Faculté de psychologie

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté de psychologie sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.17 Faculté de sciences économiques et gestion

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté de sciences économiques et gestion sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.18 Faculté des sciences sociales

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté des sciences sociales sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.19 Faculté de théologie protestante

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté de théologie protestante sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.20 TPS

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de TPS sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.21 UFR mathématique et informatique

M. Jean-Paul DE LA RICA précise que pour la mention Mathématiques et applications, l'UFR demande une baisse de la capacité totale de 115 à 95 qui s'explique par la réduction de la capacité totale du parcours master Mathématiques fondamentales de 40 à 20 places. Cette demande de baisse s'explique par le fait que le parcours soit commun aux étudiants qui sont dans ce parcours Mathématiques fondamentales et dans le magistère. Jusqu'à présent, ils arrivaient à une situation d'équilibre parce que ceux du magistère étaient en nombre moins important ; l'augmentation constatée ces dernières années au niveau du magistère aboutit à une situation où l'UFR fonctionne avec un groupe surchargé de 45 à 50 étudiants selon les UE. Au vu des conditions d'enseignement jugées « exécrales pour les collègues et surtout pour les étudiants », le conseil de l'UFR a voté une diminution de la capacité d'accueil.

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de l'UFR mathématique et informatique, hors capacités d'accueil de la mention Mathématiques et Applications, parcours Mathématiques fondamentales, sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

Les capacités d'accueil de la mention Mathématiques et Applications, parcours Mathématiques fondamentales de l'UFR Mathématique et informatique, sont approuvées par la CFVU par 12 voix pour et 9 voix contre. Un membre de la CFVU s'abstient.

9.22 EOST

M. Léo FACONNIER signale que la fusion de deux parcours de 25 places a abouti à 25 places uniquement.

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de l'EOST, hors capacités d'accueil de la mention Sciences de la Terre, des planètes, environnement, parcours Géosciences et transition énergétique, sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

Les capacités d'accueil de la mention Sciences de la Terre, des planètes, environnement, parcours Géosciences et transition énergétique de l'EOST, sont approuvées par la CFVU par 13 voix pour et 9 voix contre.

9.23 Faculté des langues

Mme Alexandra KNAEBEL signale que la Faculté des langues a modifié et réorganisé son offre puisque l'Institut de traducteurs, d'interprètes et de relations internationales (Itiri) avait un modèle économique basé sur un montage DU plus master. Avec la mise en place de la plateforme Trouvermonmaster.gouv.fr (TMM), elle a souhaité réinscrire cette offre de formation dans la réglementation et dans une logique de masteurisation. Cela induit une réorganisation de l'offre et la fusion de trois parcours qui existaient de façon autonome dans la mention Traduction et interprétation pour proposer un parcours plus polyvalent qui présente les trois orientations qui étaient précédemment proposées au sein des trois parcours. Par ailleurs, le parcours Interprétation de conférence, opéré une année sur deux uniquement faute de suffisamment de candidats, est supprimé. Cela induit une modification de la capacité d'accueil totale de 55 et 65 à 38 et 45.

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté des langues, hors capacités d'accueil de la mention Traduction et Interprétation, parcours Traduction et technique, éditoriale et audiovisuelle, sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

Les capacités d'accueil de la mention Traduction et Interprétation, parcours Traduction et technique, éditoriale et audiovisuelle de la Faculté des langues sont approuvées par la CFVU par 14 voix pour et 6 voix contre. Deux membres de la CFVU s'abstiennent.

9.24 Faculté de physique et ingénierie

M. Jean-Paul DE LA RICA indique que pour la mention Physique, une baisse de la capacité totale de 75 à 60 est demandée, du fait de la réduction de la capacité totale du parcours Physique de 60 à 45 places pour la capacité totale et de 48 à 40 places pour la capacité TMM. La composante considère qu'il y avait eu une erreur les années précédentes lors du passage de la capacité totale du M1 parcours Physique de 45 à 60 places, car les 60 places représentent la capacité totale des deux parcours M1 Physique et M1 Préparation à l'agrégation de physique. Dans un souhait de rectifier cette erreur, il souhaite que le M1 Physique repasse à 45 places.

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté de physique et ingénierie, hors capacités d'accueil de la mention Physique, parcours Physique, sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

Les capacités d'accueil de la mention Physique, parcours Physique de la Faculté physique et ingénierie, sont approuvées par la CFVU par 14 voix pour et 8 voix contre.

9.25 Faculté de philosophie

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté de philosophie sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.26 Faculté des sciences de la vie

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté des sciences de la vie sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.27 Faculté de théologie catholique

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté de théologie catholique sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

9.28 Faculté des sciences historiques

M. Jean-Paul DE LA RICA informe que pour la mention Épistémologie : sciences et société : histoire, philosophie, sociologie et médiation des sciences, la Faculté demande une baisse de la capacité d'accueil totale de 35 à 30 places. Elle se justifie par le constat que, dans le cadre des différentes années de Covid qui viennent d'avoir lieu, il y a eu un nombre plus élevé de redoublants, raison pour laquelle en 2021-2022 elle a été portée à 35 places. Malheureusement, la responsable de la formation constate que cette augmentation de capacité a perturbé le fonctionnement de la formation et sollicite le retour d'une capacité de 35 à 30.

Les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2023/2024 de la Faculté des sciences historiques, hors capacités d'accueil de la mention Epistémologie : Sciences et société : histoire, philosophie, sociologie, médiation des sciences, sont approuvés par la CFVU par 21 voix pour et 1 voix contre.

Les capacités d'accueil de la mention Epistémologie : Sciences et société : histoire, philosophie, sociologie, médiation des sciences de la Faculté des sciences historiques, sont approuvées par la CFVU par 15 voix pour et 7 voix contre.

Conventions internationales

10. Projet de formation continue avec mise en œuvre chez le partenaire de la formation M2 AES-Commerce Electronique à la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL)

M. Aurélien JORDAN précise que ce sont deux projets en formation continue de la Faculté de droit, avec la coordination du Service de formation continue (SFC). Le premier parcours, AES Commerce électronique, a été mis en œuvre en 2015 jusqu'à la période Covid. Il a toujours fait l'objet de bons retours. Le partenaire en sollicite aujourd'hui la reprise sans modification de programme.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de question, passe à vote commun des deux points. Le projet de formation continue avec mise en œuvre chez le partenaire de la formation M2 AES-Commerce Electronique à la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL) est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 22 voix.

11. Projet de formation continue avec mise en œuvre chez le partenaire de la formation M2 Droit des Affaires, parcours Juriste conformité - Compliance officer à la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL)

M. Aurélien JORDAN indique que ce deuxième parcours, Juriste conformité, est un complément du premier. Les deux parcours ont la caractéristique de pouvoir intégrer jusqu'à 25 étudiants par an avec la moitié des cours assurée par l'Unistra et trois visites annuelles du coordinateur pédagogique. Ce sera là le troisième programme délocalisé chez ce partenaire. Le modèle de convention utilisé est celui finalisé entre la Direction des relations internationales (DRI), la DES et le SFC puisqu'au niveau de la formation continue, le Code du travail fait référence.

Le projet de formation continue avec mise en œuvre chez le partenaire de la formation M2 Droit des Affaires, parcours Juriste conformité - Compliance officer à la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL) est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 22 voix.

12. Divers

Mme Alexandra KNAEBEL, constatant que les membres de la CFVU n'ont pas de point divers à évoquer, rappelle que la prochaine séance aura lieu le 22 novembre 2022. Elle précise qu'il n'y aura pas de séance le 7 septembre 2022, les remercie pour leur présence et lève la séance.

La séance est levée à 17 heures.

La Vice-présidente Formation et parcours de réussite

Alexandra KNAEBEL